COMMUNE DE MAXENT
Ille-et-Vilaine

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-213501695-20260903-2026064-DE

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le trois septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 août 2026.

Présents : Maëlys BARBIER, Julien BLANCHET, Sophie BLEJEAN, Soizic BLOT, Pierrette DANIEL, Dalila JAZUEL, Christophe JICQUEL, Sylvain GEORGES, Audrey HIROU-ROBERT, Emmanuel MONVOISIN, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Etienne ROUAUD, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.

Secrétaire de séance : Dalila JAZUEL

2026-064 : Incendie : mobilisation générale pour soutenir les communes sinistrées.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile a appelé les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Maxent tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Le bureau communal réunit le lundi 3 août dernier propose au conseil municipal de contribuer à soutenir les communes impactées par cette catastrophe, à savoir le versement de 1 500,00 € (soit 1,00 € par habitant) à l'Association des Maires de France.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De contribuer à soutenir les communes impactées par cette catastrophe, à savoir le versement de 1 500,00 € (soit 1,00 € par habitant) à l'Association des Maires de France.
  Toutefois, les élus demandent qu'un rapport de conclusion pour cette opération soit transmis par l'Association des Maires de France.

Le registre dûment signé
Le Maire, Ange PRIOUL

MAIRIE DE MAXENT 35380